

Vingt-quatre heures après l'assermentation du gouvernement - Premiers gestes pour assurer un contrôle serré des dépenses

QUÉBEC, le 24 avril 2014 /CNW Telbec/ - Le nouveau gouvernement a pris connaissance de l'état des finances publiques. Compte tenu de la situation financière actuelle, il est impératif de poser certains gestes, et ce, avant même le dépôt du budget pour l'exercice 2014-2015.

« Le moment de prendre des décisions difficiles est venu et ces décisions ne se sont pas prises à la légère. Nous avons donc fait nos devoirs en amorçant une réflexion qui nous a menés au constat qu'une gestion rigoureuse et serrée du contrôle des dépenses s'impose, et ce, dès maintenant. Notre économie a souffert de plusieurs gestes posés par le précédent gouvernement. Le 7 avril dernier, nous avons reçu des Québécois et des Québécoises le mandat de remettre l'état des finances publiques sur les rails », a mentionné M. Couillard.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il amorce une première phase de mesures administratives en matière de contrôle des dépenses qui s'appliqueront :

- aux ministères et organismes budgétaires;
- aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux;
- aux activités administratives des réseaux de la santé et de l'éducation;
- et aux sociétés d'État.

Ces organisations devront réaliser des gains de productivité représentant 2 % de leur masse salariale et 3 % de leurs dépenses de fonctionnement, sans affecter les services directs à la population et sans que cela ne se traduise par une hausse des taxes ou de la tarification.

En outre, il est demandé aux ministères et organismes budgétaires de resserrer l'octroi et la promesse de subventions afin de dégager des économies de l'ordre de 110 M\$ au niveau des dépenses de transfert.

Les économies escomptées sont d'environ 490 M\$ annuellement, dont plus de 300 M\$ au niveau des dépenses de programmes. Dans le cas des ministères et organismes budgétaires, les économies réalisées s'appliqueront en réduction des enveloppes budgétaires qui leur auront été signifiées en vue de la préparation du dépôt du Budget de dépenses 2014-2015.

Pour appuyer la réalisation de ces mesures, le Conseil du trésor a imposé certaines restrictions qui s'appliqueront d'ici la fin de l'exercice financier 2014-2015. Ainsi, un gel de l'embauche est imposé immédiatement aux ministères et organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique.

Le gouvernement entend ainsi envoyer un message clair à l'effet que les dépenses de toutes les organisations publiques devront être gérées rigoureusement. Les modalités d'application de ces mesures seront précisées ultérieurement, notamment dans le prochain budget de dépenses et dans la Loi sur la mise en œuvre du Budget 2014-2015.

Ces mesures se veulent la première d'une série d'actions visant à instaurer dès maintenant une culture de gestion rigoureuse des dépenses et de remise en question des façons de faire dans l'appareil gouvernemental.

Repositionnement de l'État et redressement des finances publiques - « Nous allons rénover l'État québécois. Nous allons réduire la taille de l'État. L'État doit se serrer la ceinture. » - Martin Coiteux

QUÉBEC, le 25 nov. 2014 /CNW Telbec/ - Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, annonce que le gouvernement amorce un plan de réduction global des effectifs du gouvernement et un chantier de révision des organismes et structures de l'État pour 2015-2016. Également, le gouvernement du Québec suspend les bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux, des cabinets ministériels et des sociétés d'État.

« Nous allons redéfinir un État du 21^e siècle qui respecte la capacité de payer des Québécoises et des Québécois et qui répondra d'autant à leurs besoins. Les changements en profondeur que nous opérons nous permettront de réduire le nombre d'effectifs, la taille de l'appareil gouvernemental et de rénover l'État », a déclaré Martin Coiteux.

À l'issue d'un conseil des ministres spécial tenu hier le 24 novembre, le gouvernement annonce aujourd'hui un plan structurant qui affectera de manière significative les rouages de l'État québécois. De même, le ministre a dévoilé une série de mesures spéciales exceptionnelles qui seront en vigueur d'ici la fin de l'année 2014-2015. Ces actions s'inscrivent dans la foulée des mesures déjà annoncées depuis le 24 avril dernier (voir annexe).

1. Mesures structurantes pour 2015-2016

Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes dès l'année 2015-2016

Le gouvernement enclenche ainsi un processus de planification des effectifs pour les ministères et organismes afin d'optimiser la répartition des ressources humaines sur la base d'un examen des activités réalisées par chacun des ministères et organismes et en lien avec les résultats liés à la révision des programmes.

- Dans un premier temps, chaque ministère devra faire le bilan du nombre d'effectifs dont la rémunération est provisionnée, mais dont les postes ne sont pas comblés. Une évaluation de la pertinence de ces postes sera effectuée et des postes seront abolis.
- Tous les ministres ont reçu hier le mandat de définir de nouvelles cibles d'effectifs afin de réduire la base actuelle de chacun de leur ministère. Cette opération sera coordonnée par le Conseil du trésor.
- Entre temps, comme mesure de transition, une pression à la baisse sera maintenue sur le niveau des effectifs afin de toujours améliorer la performance de l'appareil public, et de dégager une marge de manœuvre pour répondre aux besoins prioritaires sans compromettre l'atteinte de la cible globale de réduction des effectifs. Il sera donc demandé globalement aux ministères et organismes de réduire d'au minimum 2 % leur niveau d'effectifs en 2015-2016. Une redistribution se fera en fonction des priorités.
- Également, tous les ministères devront identifier le nombre de contrats, de consultants et d'occasionnels à leur emploi. Le gouvernement souhaite aussi réduire de façon significative la dépendance contractuelle donnée à l'externe.

« Nous allons faire plus avec moins, et mieux à l'interne, avec de meilleurs moyens », a déclaré M. Coiteux.

Mesures visant les structures de l'État

Le gouvernement compte entamer un vaste chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État. Une première série de décisions sera annoncée au prochain budget et, s'il y a lieu, une deuxième vague sera annoncée d'ici la fin de l'année 2015-2016.

Mesures visant les dépenses de rémunération

En vertu des conventions collectives 2010-2015, le gouvernement devrait avoir à majorer de 1 % la rémunération des employés de l'État au 31 mars 2015.

Afin notamment de réaliser cet engagement, le gouvernement limitera d'autres facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération de manière à dégager des économies de 689 millions de dollars.

En outre, à cette fin, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, qui prévoit un gel global des effectifs dans les secteurs public et parapublic du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

Dans le cadre des discussions entourant le renouvellement des conventions collectives, un terrain d'entente devra être trouvé pour concilier les demandes des employés de l'État et le respect de l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Suspension des bonis au rendement

Le gouvernement du Québec annonce son intention de suspendre les bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels :

- Le gouvernement souhaite suspendre à nouveau en 2015-2016 le versement de primes, allocations, bonis, compensations ou autres rémunérations additionnelles fondés sur le rendement personnel ou sur celui d'un organisme en 2014-2015. Cette mesure, qui représente des économies de 42 millions de dollars, s'applique :
 - au personnel d'encadrement des organismes gouvernementaux, au personnel de direction et au personnel d'encadrement des organismes de l'administration, des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes du réseau de l'éducation et des universités;
 - au personnel politique.

Pour les sociétés d'État

- Le gouvernement annonce son intention de demander aux sociétés d'État d'identifier des mesures dont les effets sont au moins comparables à ce qui est exigé de l'ensemble du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

2. Mesures administratives spéciales visant l'atteinte des cibles budgétaires pour 2014-2015

Le gouvernement adopte une série de mesures administratives spéciales qui seront en application d'ici la fin de l'année 2014-2015.

Le gouvernement demande aux ministères et organismes budgétaires

- De seulement autoriser le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement et de la haute direction (incluant les titulaires d'un emploi supérieur) aux cas jugés incontournables;
- De ne pas autoriser au-delà du 1 % exigé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre les dépenses en formation et requérir leur autorisation par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme;
- De seulement autoriser les demandes d'autorisation au Conseil du trésor aux cas jugés incontournables;
- De requérir l'autorisation du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme pour le remboursement des frais de déplacement et l'octroi de contrats qui doivent d'ailleurs se limiter aux cas jugés incontournables.

Mesures visant les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux

Le gouvernement souhaite appliquer des mesures équivalentes à celles imposées aux ministères et organismes budgétaires incluant, pour les organismes dont le personnel n'est pas assujéti à la loi sur la fonction publique, un gel de recrutement jusqu'au 31 mars 2015.

Mesures visant les sociétés d'État

Le gouvernement demande également aux sociétés d'État de réduire leur budget de commandite et de publicité. Le gouvernement resserre les dépenses liées à ce poste budgétaire des sociétés d'État d'ici la fin de l'année au financement essentiel et jugé incontournable.

Mesures visant les ministres

- Limiter leurs déplacements à l'extérieur du Québec aux cas jugés essentiels. Ceux-ci devront faire l'objet d'une autorisation par le cabinet du premier ministre;
- Les ministres devront aussi limiter les nouveaux engagements provenant du budget discrétionnaire. Le gouvernement réduit jusqu'à 15 % les soldes restants dans les enveloppes actuelles. Et seul le ministre de la Santé conservera 50 % de son solde restant pour des cas jugés exceptionnels. Quant à l'avenir des budgets discrétionnaires, une réflexion en profondeur sera conduite afin de ne pas abandonner des organismes plus vulnérables dépendants de cette source de financement. Toutefois, une reddition de compte et un resserrement des critères seront opérés.

« Voilà des directives administratives fermes qui nous permettront de garder le cap sur le redressement des finances publiques. Je le réitère, l'État doit se serrer la ceinture. C'est ce que la population attend de nous et c'est ce que nous allons faire », a conclu le ministre Coiteux.

ANNEXE

Rappel des mesures annoncées depuis avril 2014

- Mesures de rationalisation administrative imposées à l'ensemble de l'appareil gouvernemental¹, notamment :
 - Gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale;
 - Efforts équivalant à une réduction de 3 % des dépenses de fonctionnement;
- Gel de recrutement pour les employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique.
- Application du cran d'arrêt, qui fait en sorte que toute nouvelle initiative de dépense non prévue dans le cadre financier devra nécessairement être financée par des économies dans les dépenses des autres programmes.
- Mesures visant à limiter à l'essentiel le temps supplémentaire, l'octroi de contrats, les dépenses de publicité, de formation et de déplacement, la tenue de réunions et de rencontres à l'extérieur des lieux du travail ainsi que les achats.

Budget 2014-2015

En fonction de leur contexte propre, certains ministères ont mis en place des mesures administratives ciblées au-delà des mesures communes décrites ci-dessus, par exemple :

- Réduction des coûts de fonctionnement dans les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger et rationalisation dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger;
- Abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Optimisation des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux avec l'objectif de réduire la bureaucratie et d'augmenter l'efficacité clinique.

Été 2014

- Directive visant la réduction ou l'abolition, dans les ministères et organismes budgétaires, des déplacements hors Québec et des contrats liés aux plantes ornementales.

Rigueur et responsabilité - « Retour à l'équilibre budgétaire : le gouvernement livre la marchandise » - Martin Coiteux

QUÉBEC, le 26 mars 2015 /CNW Telbec/ - C'est dans le cadre du dévoilement du Plan économique 2015-2016 que le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, a présenté la Stratégie de gestion des dépenses 2015-2016, qui marque, après des années de déficits, le retour à l'équilibre budgétaire.

« Aujourd'hui, je suis venu vous dire que le gouvernement a livré la marchandise. Neuf mois seulement après avoir présenté aux Québécoises et aux Québécois un premier budget, le gouvernement a réussi à renverser la vapeur. La rigueur et la responsabilité dont fait preuve le gouvernement nous permet aujourd'hui de confirmer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 », a déclaré le ministre Coiteux.

Stratégie de gestion des dépenses 2015-2016

Le Budget de dépenses 2015-2016 vient ainsi concrétiser les efforts déployés par le gouvernement depuis la dernière année pour redresser les finances du Québec et reprendre le contrôle des dépenses de l'État. Ces efforts permettent d'affirmer que la cible de réduction de 2,7 milliards de dollars des dépenses de programmes en 2014-2015 sera atteinte, et que tous les éléments sont en place pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Alors que le taux de croissance des dépenses de programmes a atteint une moyenne de 4 % au cours des 10 dernières années soit de 2003-2004 à 2013-2014, le gouvernement a fait passer ce taux à 2,1 % en 2014-2015 et met en œuvre un plan pour qu'il soit de 1,2 % en 2015-2016.

Rénovation de l'État québécois

Pour que les gains soient durables, il est nécessaire de s'attaquer au vrai problème. Il faut donc rénover l'État québécois. Cette rénovation passe par trois grands chantiers : la révision des programmes gouvernementaux, la révision des structures et des organismes ainsi que le contrôle de la masse de rémunération.

« Les Québécois peuvent donc avoir confiance : le gouvernement a tenu ses engagements et s'occupe des vraies affaires. Il a repris le contrôle des finances publiques. Le gouvernement du premier ministre, Philippe Couillard, a le courage de prendre les décisions difficiles, mais nécessaires pour revoir en profondeur l'ensemble des façons de faire de l'État », a souligné le ministre.

Révision des programmes

Depuis des décennies, les programmes s'empilent, sans qu'une révision systématique s'assure qu'ils répondent toujours au contexte et aux besoins, et ce, de la manière la plus efficiente et efficace possible. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place une commission d'experts afin de revoir certains programmes et de mettre en œuvre un mécanisme permanent d'évaluation et de révision pour l'avenir.

Le seul fait de mettre sur pied cette commission a donné lieu à un grand nombre de propositions provenant des ministères et des citoyens, la commission étant devenue un pivot assurant la participation de tous à cet exercice fondamental. L'ensemble de ces propositions sont donc venues appuyer l'action du gouvernement qui a pour objectif de mieux livrer les services publics à meilleurs coûts. Notons que la Commission de révision permanente des programmes a déposé un premier rapport en novembre dernier et qu'un second rapport est attendu pour l'été 2015.

Révision des structures et des organismes

Le gouvernement a aussi amorcé un chantier de fusion, d'abolition et de repositionnement des structures. Il confirme aujourd'hui les mesures suivantes :

- La réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux;
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale;
- L'abolition des directions régionales du réseau de l'éducation;

- Une importante reconfiguration du réseau des délégations du Québec à l'étranger de même que l'abolition de bureaux Destination Québec à l'étranger;
- La réorganisation du réseau de la représentation du Québec au Canada dont la fermeture des bureaux d'Ottawa et de Vancouver;
- La réorganisation des structures en immigration;
- La fusion de la Régie des rentes du Québec et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, responsable des rentes et retraites;
- La création de la Commission des droits, de la santé et de la sécurité du travail qui sera issue de l'intégration de la Commission des normes du travail et de la Commission de l'équité salariale à la Commission de la santé et de la sécurité au travail;
- Le regroupement de la Commission des lésions professionnelles et de la Commission des relations de travail qui formeront le nouveau Tribunal administratif du travail;
- La révision des structures d'encadrement et de mise en valeur du cinéma;
- La réorganisation de Services Québec;
- Et le repositionnement du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et de la Société québécoise des infrastructures.

À ce stade-ci, le gouvernement anticipe, pour la révision des structures et des organismes déjà en cours, des économies d'au moins 400 M\$ à terme. De plus, au cours de l'année 2015-2016, le gouvernement poursuivra les travaux de révision des organismes et des structures de l'État. Ces changements en profondeur feront aussi l'objet de discussions à l'Assemblée nationale.

Contrôle de la masse de rémunération

Le troisième grand chantier est celui du contrôle de la masse de rémunération qui représente près de 60 % des dépenses de programmes du gouvernement.

Dans un contexte où des efforts sont demandés à tous, il était nécessaire d'agir à court terme sur les dépenses de rémunération. Plusieurs gestes ont rapidement été posés en ce sens dont la suspension des bonis au personnel de direction et d'encadrement des ministères et organismes gouvernementaux et l'étalement de la rémunération des médecins.

Il faut aussi voir plus loin en avant, à plus long terme. C'est pourquoi le gouvernement s'est doté d'un outil pour mieux contrôler et encadrer les effectifs de l'État en adoptant, en décembre dernier, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.

En ce qui concerne plus spécifiquement la fonction publique, le gouvernement a annoncé son intention ferme de réduire globalement ses effectifs de 2 %. Évidemment, la réduction des effectifs des ministères doit tenir compte de l'exercice de révision des programmes en cours qui permet d'innover et d'améliorer les façons de faire. Ainsi, après deux années consécutives d'une hausse des effectifs, le nombre d'équivalents à temps complet (ETC) a atteint 65 329 en 2013-2014. Par contre, il est estimé qu'à la fin de 2014-2015, les effectifs de la fonction publique seront de 64 167 ETC, soit une baisse de 1,3 % comparativement à l'exercice financier 2013-2014.

Cette diminution résulte notamment du gel de recrutement imposé en début d'année de même que de la gestion rigoureuse de l'effectif appliquée par les ministères et organismes et de la vigilance du Conseil du trésor. Le gouvernement est donc déjà à l'œuvre et est en voie d'atteindre son objectif pour 2015-2016. Compte tenu de ces cibles fermes pour l'année financière à venir, le gel du recrutement imposé en 2014-2015 ne sera pas reconduit. Ceci offrira davantage de souplesse aux ministères et organismes afin de leur permettre de consolider et de gérer efficacement la décroissance de leurs effectifs. Cette nouvelle approche remplacera d'ailleurs la mesure bien connue du « un sur deux », alors qu'un départ à la retraite sur deux était remplacé, cette mesure ayant démontré ses limites.

C'est dans ce contexte général que le gouvernement a fait ses propositions aux 541 000 employés syndiqués de l'État. Ces propositions se devaient d'être responsables et compatibles avec notre objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et son maintien par la suite, et ce, sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

Par ailleurs, pour contrôler la masse de rémunération, il faut diminuer le recours aux consultants externes. Le gouvernement s'est engagé à diminuer le recours aux consultants tout en favorisant la rétention et le développement des talents à l'interne dans les postes stratégiques. Ce plan a déjà donné lieu à une série de gestes concrets notamment au CSPQ où l'on constate déjà, en technologies de l'information, une réduction de 30 % des contractuels externes. Le CSPQ est évidemment un acteur majeur de l'État en technologies de l'information, mais il n'est pas le seul. C'est pourquoi le gouvernement annoncera d'ici la fin du mois de juin une stratégie globale en matière de gestion des technologies de l'information.

Pour la pérennité des services et l'avenir de nos jeunes

En conclusion, le président du Conseil du trésor a souhaité adresser un message à l'ensemble des Québécois et tout particulièrement à la jeunesse québécoise. « L'effort du retour à l'équilibre budgétaire place la jeunesse au cœur des priorités de l'État. Les gestes que pose le gouvernement sont tout particulièrement destinés à cette génération et à la recherche d'une prospérité durable. Le gouvernement propose d'assumer ensemble nos choix collectifs au lieu de toujours transférer la facture aux générations futures. Nous sommes bien conscients que cela demande un « effort national », mais l'annonce du retour à l'équilibre budgétaire démontre, qu'au Québec, nous sommes capables de nous serrer les coudes lorsqu'il s'agit d'assurer la pérennité de nos services et l'avenir de nos jeunes », a conclu le ministre Coiteux.